

Les migrants ont un coût, les Français les plus modestes vont payer



Comme tous les autres budgets depuis leur arrivée au pouvoir les socialistes se gardent bien d'évoquer les difficultés grandissantes et les situations catastrophiques des entreprises, des artisans, des professions libérales et de bon nombres de salariés. Mais côté social le gouvernement prévoit de raboter le budget des aides personnalisées au logement pour compenser les dépenses pour l'accueil des réfugiés, notamment. Le ministère du Logement (Sylvia Pinel) va devoir économiser 225 millions d'euros sur les aides personnalisées au logement (APL), selon le projet de budget pour 2016.

Ces mesures vont compenser les dépenses supplémentaires prévues l'an prochain : 150 millions d'euros d' «aides à la pierre » (subventions aux bailleurs sociaux pour la construction d'HLM) en plus, et 120 millions pour renforcer les capacités d'accueil des réfugiés, selon l'entourage de la

ministre du Logement Sylvia Pinel.

Les APL, très connues et octroyées sous conditions de ressources, sont aussi le principal poste de dépenses du ministère du Logement pour un montant de 15,5 milliards d'euros. Selon le projet de budget, elles seront rabaissées de 225 millions en 2016 et de 314 millions en 2017 par trois mesures d'économies cibles. (...)

Le gouvernement socialo-stalinien va utiliser les allocations pour le repeuplement des campagnes et y envoyer les migrants comme il a déjà commencé <http://www.francesoir.fr/politique-france/des-migrants-de-calais-installes-dans-un-centre-daccueil-temporaire-en-bourgogne>

Le ministère de l'Intérieur refuse de mettre en place les quotas régionaux de réfugiés que réclame le maire du Blanc-Mesnil et préfère se servir des mesures plus qu'incitatives de la nouvelle loi sur le droit d'asile.

On pointe un dispositif central prévu à cet effet du côté de la place Beauvau : l'hébergement directif. Sur le papier, la méthode se veut simple et efficace : les demandeurs qui refuseraient les solutions d'accueil proposées perdraient l'allocation financière qu'ils touchent. Un dispositif efficace, garantit-on au ministère de l'intérieur, qui entrera en vigueur dès le 1er novembre.

Cette nouvelle loi modifie aussi la nature des aides financières que reçoivent les demandeurs d'asile. Les anciennes allocations (AMS et ATA), qui s'élevaient de 91€ à 718€ par mois selon les cas, seront réunies au sein d'une aide unique : Allocation Demandeur d'Asile (ADA). Une fois que les demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugiés, ils bénéficient des mêmes droits que les ressortissants nationaux comme le RSA.

Pour tenter d'inciter les réfugiés à s'installer ailleurs

qu'en région parisienne, les agents de l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII) <http://www.ofii.fr> les préparent à s'installer en province ou en zone rurale. « On va essayer de les emmener sur place : pour reconnaître un peu les lieux, pour qu'ils voient où ils vont aller et scolariser leurs enfants », explique Yannick Imber, directeur de l'OFII.

Pour ceux qui ne se laisseraient pas séduire, la perte potentielle de leur allocation devrait représenter un argument de poids.

Question : quel sera alors l'état économique de notre pays quand en 2017 les socialistes et leur chef de guerre en tête tels des rats auront quittés le navire ?

Antonin Bruniquel